



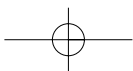
Association  
des Économistes Catholiques

---

# HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE



*Dossier réalisé à l'occasion des deuxièmes rencontres  
sur l'actualité de la Doctrine sociale de l'Église  
organisées à Paris, le samedi 10 mars 2007  
par l'Association des Économistes Catholiques  
et la Fondation de Service Politique*



Transformer la réalité sociale par la force de l'Évangile, témoignée par des femmes et des hommes fidèles à Jésus-Christ, a toujours été un défi et le demeure aujourd'hui encore, au début du troisième millénaire de l'ère chrétienne. L'annonce de Jésus-Christ, "bonne nouvelle" de salut, d'amour, de justice et de paix, ne trouve pas facilement accueil dans le monde d'aujourd'hui, encore dévasté par les guerres, la misère et les injustices. C'est précisément pour cela que l'homme de notre temps a plus besoin que jamais de l'Évangile : de la foi qui sauve, de l'espérance qui éclaire et de *la charité qui aime*.

L'Église, experte en humanité, dans l'attente à la fois confiante et agissante, continue de regarder vers les "cieux nouveaux" et la "terre nouvelle" (2 p 3, 13) et de les indiquer à chaque homme, pour l'aider à vivre sa vie dans la dimension du sens authentique. "*Gloria Dei vivens homo*" : l'homme qui vit en plénitude sa dignité rend gloire à Dieu, qui la lui a donnée.

La lecture de ces pages est avant tout proposée pour soutenir et *inciter l'action des chrétiens* dans le domaine social, en particulier des fidèles laïcs, dont c'est le milieu spécifique; toute leur vie doit être une *œuvre féconde d'évangélisation*. Tout croyant doit apprendre avant tout à obéir au Seigneur avec la force de la foi, à l'exemple de saint Pierre : "Maître, nous avons peiné toute une nuit sans rien prendre, mais sur ta parole je vais lâcher les filets" (*Lc 5, 5*). Tout lecteur de "bonne volonté" pourra connaître les motifs qui poussent l'Église à intervenir avec une doctrine dans le domaine social qui, à première vue, ne semble pas relever de sa compétence, ainsi que les raisons d'une rencontre, d'un dialogue, d'une collaboration pour servir le bien commun.

*Renato Raffaele Card. MARTINO*  
Président du Conseil pontifical Justice et Paix  
2 avril 2004

Extraits de la présentation du *Compendium* de la Doctrine sociale de l'Église

## **Entre Foi et raison, la Doctrine sociale de l'Église<sup>1)</sup>**

Jean-Yves NAUDET analyse, à partir des textes du Magistère, combien la doctrine sociale de l'Église, œuvre de Foi par excellence, fait appel à la raison, à la philosophie principalement mais aussi aux conclusions de la science économique : il s'agit d'incarner "les principes éthiques permanents" dont elle est le depositaire.

Dans le débat entre Foi et raison, la Doctrine sociale de l'Église pourrait sembler avoir un statut particulier. Puisqu'il s'agit d'une Doctrine, elle émane d'une autorité (le Magistère) et s'impose donc aux croyants. Ses sources elles-mêmes, "la Sainte écriture, l'enseignement des Pères et des grands théologiens de l'Église et le Magistère lui-même"<sup>2)</sup>, incitent au respect et à l'obéissance. De toutes façons, elle revêt "un caractère éminemment théologique" et elle "annonce la vérité sur la dignité de l'homme"<sup>3)</sup>.

D'ailleurs, cette Doctrine sociale a, aux côtés d'une dimension historique et pratique, une dimension théorique. "Il s'agit, bien entendu, des principes éthiques permanents"<sup>4)</sup>, énoncés par le Magistère. Jean-Paul II lui-même, dans *Centesimus annus* (§3) rappelle que "la présente encyclique cherche à mettre en lumière la fécondité des principes exprimés par Léon XIII, principes qui appartiennent au patrimoine doctrinal de l'Église et, à ce titre, engagent l'autorité de son magistère".

1 - Cet article est paru dans le *Point de Rencontre*, n° 61 avril 2000, pp. 18 à 23.

2 - Congrégation pour l'éducation catholique, *Orientations pour l'étude et l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église dans la formation sacerdotale*, Rome, 30 novembre 1988, publié dans l'*Osservatore Romano* L.F. n° 29, 18 juillet 1989, § 4.

3 - Congrégation ...op. cit. ...§ 5.

4 - Congrégation ...op. cit. ...§ 6.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

### LES PRINCIPES ÉTHIQUES PERMANENTS

Pourtant la raison intervient au moins à deux niveaux dans cette doctrine : d'une part dans son énoncé lui-même, par le Magistère, d'autre part lorsqu'il s'agit de la mettre en œuvre et de passer des principes éthiques à la pratique.

Sur le premier point, le magistère a toujours insisté sur le double apport de la Foi et de la raison, de la "théologie" et de la "philosophie", suivant en cela notamment la tradition thomiste. C'est un point essentiel pour l'impact de cet enseignement. S'il ne repose que sur la seule théologie, il peut avoir un impact d'autorité ou de Foi sur les croyants. Mais, sauf à imaginer une théocratie qui n'entre pas dans la conception du pouvoir que se fait l'Église, il ne s'agit pas de tenir un discours auquel on adhère par la seule Foi, mais de se faire entendre de tous les hommes de bonne volonté, pour participer ensemble à la construction de la cité.

Lorsque Jean-Paul II publie une encyclique comme *Centesimus annus*, il l'adresse, au-delà des fidèles de l'Église catholique, "à tous les hommes de bonne volonté". Il doit donc parler à leur raison aussi. Son fondement est donc philosophique et théologique. Il repose sur une anthropologie certes tirée de l'Évangile, mais aussi accessible par la raison. Que les données de la foi rejoignent celles de la raison ne peut surprendre un croyant, puisque, s'il existe plusieurs chemins pour s'approcher de la vérité, il ne saurait y avoir de contradiction entre les résultats des uns et des autres. Dieu ne peut dire autre chose à travers sa création que ce qu'il révèle lui-même par ailleurs directement aux hommes.

C'est pourquoi, "en même temps que ces données dérivées de la révélation, la doctrine sociale assume, rappelle et explique divers principes éthiques fondamentaux de caractère rationnel, en montrant la cohérence entre les données révélées et les principes de la droite raison, qui règlent les actes humains dans le domaine de la vie sociale et politique. Il s'ensuit donc la nécessité de recourir à la réflexion philosophique, pour approfondir de tels concepts (...) Effectivement l'Église enseigne que les encycliques sociales font appel aussi à la "droite raison" pour trouver les normes objectives de la moralité humaine"<sup>5</sup>).

---

5 - Congrégation ...op. cit. ...§ 9.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

---

Le concile Vatican II ne disait pas autre chose dans *Gaudium et Spes* (§ 63), indiquant que l'Église "a explicité à la lumière de l'Évangile des principes de justice et d'équité, demandés par la droite raison, tant pour la vie individuelle et sociale que pour la vie internationale".

### LES LEÇONS DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

Cette utilisation de la raison au niveau même des principes de la doctrine sociale inclut, bien entendu, les sciences sociales et en particulier la science économique. "La doctrine sociale se sert aussi de données qui proviennent des sciences positives et de façon particulière des sciences sociales, qui constituent un instrument important, bien que non exclusif, pour la compréhension de la réalité (...) De toute façon, un dialogue fructueux entre l'éthique sociale chrétienne (théologique et philosophique) et les sciences humaines est non seulement possible, mais encore nécessaire pour la compréhension de la réalité sociale. La claire distinction entre la compétence de l'Église d'une part et celle des sciences positives d'autre part, ne constitue aucun obstacle pour la dialogue, mais au contraire le facilite"<sup>6</sup>.

Lorsque, par exemple, Léon XIII défend la propriété privée contre les attaques socialistes de son époque, il se sert de considérations sur la nature humaine empruntées à Saint Thomas d'Aquin, qui les avait lui-même trouvées chez Aristote, c'est à dire dans la raison et non dans la foi. Les arguments utilisés sont ceux que reprendront les économistes dans la théorie des droits de propriété – exclusifs et transférables –. Lorsque Léon XIII souligne que "l'homme est ainsi fait que la pensée de travailler sur un fonds qui est à lui redouble son ardeur et son application" (*Rerum Novarum* §35-3), il énonce une évidence que la science économique reconnaît par son propre cheminement. Mais il y ajoute le couronnement de la révélation, qui vient non contredire mais confirmer la raison : "l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant, sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui" (RN §8-2).

---

6 - Congrégation ...op. cit. ...§ 10.

---

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

De même, lorsque cent ans plus tard Jean-Paul II reconnaît qu’il “semble que, à l’intérieur de chaque pays comme dans les rapports internationaux, le marché libre soit l’instrument le plus approprié pour répartir les ressources et répondre efficacement aux besoins” (*Centesimus Annus* § 34), il utilise les enseignements de la science économique pour exprimer (§ 40) les “avantages solides” du marché : échanges favorisés ; meilleure utilisation des ressources, même s’il vient couronner le tout par un principe d’ordre éthique car “surtout, ils placent au centre la volonté et les préférences de la personne qui, dans un contrat, rencontrent celles d’une autre personne”.

L’Église ne peut donc craindre la droite raison et en particulier les enseignements de la science économique, pas plus qu’elle ne peut craindre ceux des autres sciences, sociales ou physiques : elle ne peut qu’en tirer des conséquences utiles pour sa mission irremplaçable en matière éthique, puisqu’un discours éthique sera d’autant plus pertinent qu’il s’incarne dans une réalité que l’on a comprise en profondeur. Mais si l’Église peut s’appuyer sur la raison et donc sur les sciences sociales pour définir les principes de sa doctrine sociale, elle aura encore plus besoin de ces enseignements scientifiques en passant de la théorie et des principes généraux à la pratique.

En effet, le “message social de l’Évangile ne doit pas être considéré comme une théorie mais avant tout comme un fondement et une motivation pour l’action” (CA § 57). En outre, “l’Église n’a pas de solutions techniques à offrir” (*Solicitudo Rei Socialis* § 41) ; elle intervient comme “experte en humanité”, pas comme possédant par elle-même les solutions techniques ou pratiques. À ce niveau, l’apport de la droite raison, les enseignements de la science économique interviennent donc à nouveau pour incarner les principes, définis sur le plan doctrinal, dans la réalité concrète et dans le comportement des personnes sur un plan individuel et communautaire.

Ainsi, lorsque l’Église pose un principe, comme celui de la dignité de la personne humaine, elle peut facilement reconnaître que cette dignité est mieux assurée par des mécanismes de coopération volontaire que par la contrainte, par des décisions libres que par des décisions imposées, par des systèmes de respon-

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

---

sabilisation des personnes que par l'assistanat généralisé, etc... Et la science économique peut indiquer quels sont ces mécanismes efficaces qui préservent dignité, coopération volontaire, liberté et responsabilité. Ou encore, lorsque l'Église pose des principes, dans le domaine de l'écologie, pour ne pas consommer "d'une manière excessive et désordonnée les ressources de la terre" (CA § 37), l'économie peut montrer que ce souhait est mieux réalisé par une claire définition des droits de propriété que par une gestion en commun des biens.

### INCARNER LES EXIGENCES MORALES

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque la doctrine sociale de l'Église a commencé à prendre forme, en réaction contre le socialisme et en réponse à la misère de l'époque, certains ont été tentés de rejeter les enseignements de la raison et notamment de l'économie. Beaucoup d'évêques et de prêtres ont confondu la simple description des contraintes imposées par la rareté, que décrivait la science économique, avec une lecture idéologique du réel. L'économie décrivait le fait qu'avec des ressources rares, tout n'est pas possible en même temps et que si une marge de manœuvre existe, ainsi qu'une possibilité de choix, la réalité a aussi des contraintes que l'on ne peut négliger.

Or, à cette époque déjà, Léon XIII et d'autres ne craignaient pas d'utiliser les enseignements de la raison et en particulier ceux de l'économie. C'est dans ce contexte qu'il faut entendre les réflexions très éclairantes de Mgr d'Hulst, alors Président de la société catholique d'économie politique et sociale qu'avait fondée Mgr Freppel, dans les conférences de carême qu'il prononça en 1896 à Notre Dame. En effet, dit-il dans la sixième conférence sur "les charges sociales de la propriété", "il est de mode, dans certains milieux, de médire de l'économie politique. C'est une science sans entrailles, une science matérialiste, dit-on. Elle fait du travail une marchandise, de l'ouvrier une machine ; elle oublie que cet ouvrier est un homme, qu'il a une âme et que ses besoins sont sacrés. Ces reproches se trompent d'adresse. ce n'est pas l'économie politique qui est en cause ; c'est peut-être l'économiste."

"Ce dernier, lui aussi, est un homme : il doit être juste, il doit même être charitable. En tant qu'il obéit aux nobles préoccupations de l'équité et de la bienfaisance, il est moraliste, il est sociologue, il a même le devoir d'être chrétien.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

Mais en tant qu'il étudie les forces productives de l'univers, le rapport de la consommation à la production, les conditions qui font prospérer une industrie et celles qui la ruinent, il rentre dans le domaine de la science qui lui est propre : il observe les faits, il les interprète, il en tire des lois ; et malheur au moraliste qui, de parti pris, négligerait ces faits et ces lois ! Il décréterait des devoirs qui ne seraient pas observés parce qu'ils seraient inobservables. Il découragerait l'initiative, effraierait les capitaux ; et ainsi, sous couleur d'accroître le bien-être des masses, il propagerait la misère". Bref, comme le dit un peu plus loin Mgr d'Hulst en commentant sa conférence (note 19) : "Voilà en quel sens et dans quelle mesure nous nous sommes faits les défenseurs de l'économie politique".

Le débat n'est pas nouveau. On ne voit pas en quoi les économistes, ayant librement développé leurs analyses, pourraient s'alarmer de voir leurs raisonnements replacés dans une perspective plus vaste et dans une conception de l'homme et de ses fins ultimes, comme le fait la doctrine sociale de l'Église, lorsqu'elle utilise théologie, philosophie et sciences sociales pour nous parler des exigences morales de la vie en société. On ne voit pas non plus en quoi les hommes d'Église pourraient s'inquiéter des raisonnements d'une discipline qui les aide à comprendre le réel et ses contraintes, leur permettant ainsi de rendre plus crédibles leurs exigences morales et de mieux les incarner.

Il est clair en tout cas, à lire Jean-Paul II, en particulier dans *Centesimus annus*, que le Magistère, pour sa part, n'a pas craint d'intégrer l'apport de la science économique à sa propre réflexion : *Centesimus annus* fourmille de références implicites aux enseignements de la science économique, pour illustrer et soutenir les implications d'éthique sociale de son message spirituel.

Jean-Yves NAUDET

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

### **Humaniser le travail dans une société libre** **Extraits de la Doctrine sociale de l'Église**

On trouvera ci-après des extraits des encycliques *Laborem Exercens*, 1981, *Sollicitudo Rei Socialis*, 1987, et *Centesimus annus*, 1991, adressées par Jean-Paul II, ainsi que du *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, 2005, publié par le Conseil pontifical Justice et Paix.

### **L'Église, l'État et la société économique**

#### **L'ÉGLISE, MINISTRE DU SALUT APPORTÉ PAR LE CHRIST AUX HOMMES**

L'Église, qui participe aux joies et aux espoirs, aux angoisses et aux tristesses des hommes, est solidaire de tout homme et de toute femme, en tout lieu et en tout temps, et leur apporte la joyeuse nouvelle du Royaume de Dieu qui, par Jésus-Christ, est venu et vient au milieu d'eux (cf. Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, 1). Elle est, dans l'humanité et dans le monde, le sacrement de l'amour de Dieu et, par conséquent, de l'espérance la plus grande, qui active et soutient tout authentique projet et engagement de libération et de promotion humaine. L'Église est parmi les hommes la tente de la compagnie de Dieu – “la demeure de Dieu parmi les hommes” (Ap 21, 3) – de sorte que l'homme n'est pas seul, perdu ou égaré dans son effort d'humaniser le monde, mais qu'il trouve un soutien dans l'amour rédempteur du Christ. Elle est ministre du salut, non pas d'une manière abstraite ou purement spirituelle, mais dans le contexte de l'histoire et du monde où l'homme vit<sup>7</sup>, où il est rejoint par l'amour de Dieu et par la vocation à correspondre au projet divin. [*Compendium*, § 60]

7 - cf. Concile Vatican II, GS, 40 ; Jean-Paul II, encyclique *Centesimus annus*, 53-54 ; Id., encyclique *Sollicitudo rei socialis*, 1.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

### LE BIEN COMMUN, GARANTIE DU BIEN PERSONNEL, FAMILIAL OU ASSOCIATIF

*Unique et inimitable dans son individualité, chaque homme est un être ouvert à la relation avec les autres dans la société. Le fait de vivre avec les autres dans le réseau de rapports qui lie entre eux les individus, les familles, les groupes intermédiaires, dans des relations de rencontre, de communication et d'échange, assure à la vie une qualité meilleure. Le bien commun que les hommes recherchent et poursuivent en formant la communauté sociale est une garantie du bien personnel, familial et associatif<sup>8</sup>). C'est pour ces raisons que la société naît et prend forme, avec ses aspects structurels, c'est-à-dire politiques, économiques, juridiques et culturels. L'Église s'adresse avec sa doctrine sociale à l'homme, en tant qu'être "intégré dans le réseau complexe de relations des sociétés modernes"<sup>9</sup>). "Experte en humanité"<sup>10</sup>, elle est en mesure de le comprendre dans sa vocation et dans ses aspirations, dans ses limites et ses malaises, dans ses droits et ses devoirs, et d'avoir pour lui une parole de vie à faire résonner dans les événements historiques et sociaux de l'existence humaine. [Compendium, § 61]*

### LE BIEN COMMUN, UN BIEN À ATTEINDRE ENSEMBLE

*De la dignité, de l'unité et de l'égalité de toutes les personnes découle avant tout le principe du bien commun, auquel tout aspect de la vie sociale doit se référer pour trouver une plénitude de sens. Selon une première et vaste acception, par bien commun on entend : "cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée"<sup>11</sup>). Le bien commun ne consiste pas dans la simple somme des biens particuliers de chaque sujet du corps social. Etant à tous et à chacun, il est et demeure commun, car indivisible et parce qu'il n'est possible qu'ensemble de l'atteindre, de l'accroître et de le conserver, notamment en vue de l'avenir. Comme*

8 - cf. Concile Vatican II, GS, 32.

9 - Jean-Paul II, encyclique *Centesimus annus*, 54.

10 - Paul VI, encyclique *Populorum progressio*, 13.

11 - Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, 26 ; cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, 1905-1912 ; Jean XXIII, encyclique *Mater et magistra* : AAS 53 (1961) 417-421 ; Id., encyclique *Pacem in terris* : AAS 55 (1963) 272-723 ; Paul VI, Lettre apostolique *Octogesima adveniens*, 46 : AAS 63 (1971) 433- 435.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

l'agir moral de l'individu se réalise en faisant le bien, de même l'agir social parvient à sa plénitude en accomplissant le bien commun. De fait, le bien commun peut être compris comme la dimension sociale et communautaire du bien moral. [*Compendium*, § 164]

### À L'OPPOSÉ DES RELIGIONS SÉCULIÈRES, COORDONNER INTÉRÊT PERSONNEL ET BIEN COMMUN

En outre, l'homme, créé pour la liberté, porte en lui la blessure du péché originel qui l'attire continuellement vers le mal et fait qu'il a besoin de rédemption. Non seulement cette doctrine fait *partie intégrante de la Révélation chrétienne*, mais elle a une grande valeur herméneutique car elle aide à comprendre la réalité humaine. L'homme tend vers le bien, mais il est aussi capable de mal ; il peut transcender son intérêt immédiat et pourtant lui rester lié. L'ordre social sera d'autant plus ferme qu'il tiendra davantage compte de ce fait et qu'il n'opposera pas l'intérêt personnel à celui de la société dans son ensemble, mais qu'il cherchera plutôt comment assurer leur fructueuse coordination. En effet, là où l'intérêt individuel est supprimé par la violence, il est remplacé par un système écrasant de contrôle bureaucratique qui tarit les sources de l'initiative et de la créativité. Quand les hommes croient posséder le secret d'une organisation sociale parfaite qui rend le mal impossible, ils pensent aussi pouvoir utiliser tous les moyens, même la violence ou le mensonge, pour la réaliser. La politique devient alors une « religion séculière » qui croit bâtir le paradis en ce monde. Mais aucune société politique, qui possède sa propre autonomie et ses propres lois<sup>12)</sup>, ne pourra jamais être confondue avec le Royaume de Dieu. La parabole évangélique du bon grain et de l'ivraie<sup>13)</sup> enseigne qu'il appartient à Dieu seul de séparer les sujets du Royaume et les sujets du Malin, et que ce jugement arrivera à la fin des temps. En prétendant porter dès maintenant le jugement, l'homme se substitue à Dieu et s'oppose à la patience de Dieu. [*Centesimus annus*, § 25-3]

12 - cf. Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, § 36 et 39.

13 - cf. Mt 13, 24-30. 36-43.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

### L'ÉGLISE NE PROPOSE PAS DE MODÈLE

L'Église n'a pas de modèle à proposer. Les modèles véritables et réellement efficaces ne peuvent être conçus que dans le cadre des différentes situations historiques, par l'effort de tous les responsables qui font face aux problèmes concrets sous tous leurs aspects sociaux, économiques, politiques et culturels imbriqués les uns avec les autres<sup>14</sup>). Face à ces responsabilités, l'Église présente, comme *orientation intellectuelle indispensable*, sa doctrine sociale qui – ainsi qu'il a été dit – reconnaît le caractère positif du marché et de l'entreprise, mais qui souligne en même temps la nécessité de leur orientation vers le bien commun. Cette doctrine reconnaît aussi la légitimité des efforts des travailleurs pour obtenir le plein respect de leur dignité et une participation plus large à la vie de l'entreprise, de manière que, tout en travaillant avec d'autres et sous la direction d'autres personnes, ils puissent en un sens travailler "à leur compte"<sup>15</sup>), en exerçant leur intelligence et leur liberté. [*Centesimus annus*, § 43, début]

Le développement intégral de la personne humaine dans le travail ne contredit pas, mais favorise plutôt, une meilleure productivité et une meilleure efficacité du travail lui-même, même si cela peut affaiblir les centres du pouvoir établi. L'entreprise ne peut être considérée seulement comme une "société de capital" ; elle est en même temps une "société de personnes" dans laquelle entrent de différentes manières et avec des responsabilités spécifiques ceux qui fournissent le capital nécessaire à son activité et ceux qui y collaborent par leur travail. Pour atteindre ces objectifs, un *vaste mouvement associatif des travailleurs* est encore nécessaire, dont le but est la libération et la promotion intégrale de la personne. [*Centesimus annus*, § 43, suite]

### ELLE RAPPELLE LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL DE LA PERSONNE

On a relu, à la lumière des "choses nouvelles" d'aujourd'hui, *le rapport entre la propriété individuelle, ou privée, et la destination universelle des biens*. L'homme s'épanouit par son intelligence et sa liberté, et, ce faisant, il prend comme objet

14 - cf. Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, § 36 ; Paul VI, encyclique *Octogesima adveniens*, § 2-5.

15 - cf. Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, § 15.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

et comme instrument les éléments du monde et il se les approprie. Le fondement du droit d'initiative et de propriété individuelle réside dans cette nature de son action. Par son travail, l'homme se dépense non seulement pour lui-même, mais aussi *pour les autres et avec les autres* : chacun collabore au travail et au bien d'autrui. L'homme travaille pour subvenir aux besoins de sa famille, de la communauté à laquelle il appartient, de la nation et, en définitive, de l'humanité entière<sup>16</sup>. En outre, il collabore au travail des autres personnes qui exercent leur activité dans la même entreprise, de même qu'au travail des fournisseurs et à la consommation des clients, dans une chaîne de solidarité qui s'étend progressivement. La propriété des moyens de production, tant dans le domaine industriel qu'agricole, est juste et légitime, si elle permet un travail utile ; au contraire, elle devient illégitime quand elle n'est pas valorisée ou quand elle sert à empêcher le travail des autres pour obtenir un gain qui ne provient pas du développement d'ensemble du travail et de la richesse sociale, mais plutôt de leur limitation, de l'exploitation illicite, de la spéculation et de la rupture de la solidarité dans le monde du travail<sup>17</sup>. Ce type de propriété n'a aucune justification et constitue un abus devant Dieu et devant les hommes. [Centesimus annus, § 43, suite]

### À SAVOIR, LA PROPRIÉTÉ, COMME MOYEN D'UN TRAVAIL CRÉATIF

L'obligation de gagner son pain à la sueur de son front suppose en même temps un droit. Une société dans laquelle ce droit serait systématiquement nié, dans laquelle les mesures de politique économique ne permettraient pas aux travailleurs d'atteindre un niveau satisfaisant d'emploi, ne peut ni obtenir sa légitimation éthique ni assurer la paix sociale. De même que la personne se réalise pleinement dans le libre don de soi, de même la propriété se justifie moralement dans la création, suivant les modalités et les rythmes appropriés, de possibilités d'emploi et de développement humain pour tous. [Centesimus annus, § 43, fin]

16 - cf. Jean-Paul II, *LE*, § 10.

17 - cf. Jean-Paul II, *LE*, § 14.

---

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

### D'OÙ L'AUTONOMIE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rerum novarum s'oppose – comme on l'a dit – à l'étatisation des instruments de production, qui réduirait chaque citoyen à n'être qu'une pièce dans la machine de l'État. Elle critique aussi résolument la conception de l'État qui laisse le domaine de l'économie totalement en dehors de son champ d'intérêt et d'action. Certes, il existe une sphère légitime d'autonomie pour les activités économiques, dans laquelle l'État ne doit pas entrer. Cependant, il a le devoir de déterminer le cadre juridique à l'intérieur duquel se déploient les rapports économiques et de sauvegarder ainsi les conditions premières d'une économie libre, qui présuppose une certaine égalité entre les parties, d'une manière telle que l'une d'elles ne soit pas par rapport à l'autre puissante au point de la réduire pratiquement en esclavage<sup>18</sup>). [*Centesimus annus*, § 15-1]

### ET LE "DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE"

Il faut remarquer que, dans le monde d'aujourd'hui, parmi d'autres droits, le droit à l'initiative économique est souvent étouffé. Il s'agit pourtant d'un droit important, non seulement pour les individus mais aussi pour le bien commun. L'expérience nous montre que la négation de ce droit ou sa limitation au nom d'une prétendue "égalité" de tous dans la société réduit, quand elle ne le détruit pas en fait, l'esprit d'initiative, c'est-à-dire la *personnalité créative du citoyen*. Ce qu'il en ressort, ce n'est pas une véritable égalité mais un "nivellement par le bas". À la place de l'initiative créatrice prévalent la passivité, la dépendance et la soumission à l'appareil bureaucratique, lequel, comme unique organe d'"organisation" et de "décision" – sinon même de "possession" – de la totalité des biens et des moyens de production, met tout le monde dans une position de sujétion quasi absolue, semblable à la dépendance traditionnelle de l'ouvrier-prolétaire par rapport au capitalisme. Cela engendre un sentiment de frustration ou de désespoir, et cela prédispose à se désintéresser de la vie nationale, poussant beaucoup de personnes à l'émigration et favorisant aussi une sorte d'émigration "psychologique". [*Sollicitudo Rei Socialis* § 15-2]

---

18 - cf. Léon XIII, encyclique *Rerum novarum*, § 26 - 29.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

### LE RÔLE DE L'ÉTAT : GARANTIR LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET LA PROPRIÉTÉ

Ces considérations d'ordre général rejaillissent également sur le rôle de l'État dans le secteur économique. L'activité économique, en particulier celle de l'économie de marché, ne peut se dérouler dans un vide institutionnel, juridique et politique. Elle suppose, au contraire, que soient assurées les garanties des libertés individuelles et de la propriété, sans compter une monnaie stable et des services publics efficaces. Le devoir essentiel de l'État est cependant d'assurer ces garanties, afin que ceux qui travaillent et qui produisent puissent jouir du fruit de leur travail et donc se sentir stimulés à l'accomplir avec efficacité et honnêteté. L'un des principaux obstacles au développement et au bon ordre économiques est le défaut de sécurité, accompagné de la corruption des pouvoirs publics et de la multiplication de manières impropres de s'enrichir et de réaliser des profits faciles en recourant à des activités illégales ou purement spéculatives. [Centesimus annus, § 48, début]

### FAVORISER LES ENTREPRISES, LES SUPPLÉER EXCEPTIONNELLEMENT

L'État a par ailleurs le devoir de surveiller et de conduire l'application des droits humains dans le secteur économique ; dans ce domaine, toutefois, la première responsabilité ne revient pas à l'État mais aux individus et aux différents groupes ou associations qui composent la société. L'État ne pourrait pas assurer directement l'exercice du droit au travail de tous les citoyens sans contrôler toute la vie économique et entraver la liberté des initiatives individuelles. Cependant, cela ne veut pas dire qu'il n'ait aucune compétence dans ce secteur, comme l'ont affirmé ceux qui prônent l'absence totale de règles dans le domaine économique. Au contraire, l'État a le devoir de soutenir l'activité des entreprises en créant les conditions qui permettent d'offrir des emplois, en la stimulant dans les cas où elle reste insuffisante ou en la soutenant dans les périodes de crise. [Centesimus annus, § 48, suite]

L'État a aussi le droit d'intervenir lorsque des situations particulières de monopole pourraient freiner ou empêcher le développement. Mais, à part ces rôles d'harmonisation et d'orientation du développement, il peut remplir des fonctions de suppléance dans des situations exceptionnelles, lorsque des groupes

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

sociaux ou des ensembles d'entreprises trop faibles ou en cours de constitution ne sont pas à la hauteur de leurs tâches. Ces interventions de suppléance, que justifie l'urgence d'agir pour le bien commun, doivent être limitées dans le temps, autant que possible, pour ne pas enlever de manière stable à ces groupes ou à ces entreprises les compétences qui leur appartiennent et pour ne pas étendre à l'excès le cadre de l'action de l'État, en portant atteinte à la liberté économique ou civile. [*Centesimus annus*, § 48, suite]

### **JAMAIS SE SUBSTITUER AUX INITIATIVES PRIVÉES**

On a assisté, récemment, à un important élargissement du cadre de ces interventions, ce qui a amené à constituer, en quelque sorte, un État de type nouveau, l'«État du bien-être». Ces développements ont eu lieu dans certains États pour mieux répondre à beaucoup de besoins, en remédiant à des formes de pauvreté et de privation indignes de la personne humaine. Cependant, au cours de ces dernières années en particulier, des excès ou des abus assez nombreux ont provoqué des critiques sévères de l'État du bien-être, que l'on a appelé l'«État de l'assistance». Les dysfonctionnements et les défauts des soutiens publics proviennent d'une conception inappropriée des devoirs spécifiques de l'État. Dans ce cadre, il convient de respecter également le principe de subsidiarité: une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'un ordre inférieur, en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun<sup>19</sup>). [*Centesimus annus*, § 48, suite]

En intervenant directement et en privant la société de ses responsabilités, l'État de l'assistance provoque la déperdition des forces humaines, l'hypertrophie des appareils publics, animés par une logique bureaucratique plus que par la préoccupation d'être au service des usagers, avec une croissance énorme des dépenses. En effet, il semble que les besoins soient mieux connus par ceux qui en sont

---

19 - cf. Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno*, I.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

---

plus proches ou qui savent s'en rapprocher, et que ceux-ci soient plus à même d'y répondre. On ajoutera que souvent certains types de besoins appellent une réponse qui ne soit pas seulement d'ordre matériel mais qui sache percevoir la requête humaine plus profonde. Que l'on pense aussi aux conditions que connaissent les réfugiés, les immigrés, les personnes âgées ou malades, et aux diverses conditions qui requièrent une assistance, comme dans le cas des toxicomanes, toutes personnes qui ne peuvent être efficacement aidées que par ceux qui leur apportent non seulement les soins nécessaires, mais aussi un soutien sincèrement fraternel. [*Centesimus annus*, § 48, fin]

## **Le travail, une participation à l'œuvre de la création et au mystère de la rédemption**

### **LE TRAVAIL, UNE PARTICIPATION À L'ŒUVRE DU CRÉATEUR**

Comme dit le Concile Vatican II, “pour les croyants, une chose est certaine : l'activité humaine, individuelle et collective, le gigantesque effort par lequel les hommes, tout au long des siècles, s'acharnent à améliorer leurs conditions de vie, considéré en lui-même, correspond au dessein de Dieu. L'homme, créé à l'image de Dieu, a en effet reçu la mission de soumettre la terre et tout ce qu'elle contient, de gouverner le cosmos en sainteté et justice et, en reconnaissant Dieu comme Créateur de toutes choses, de lui référer son être ainsi que l'univers : en sorte que, tout étant soumis à l'homme, le nom même de Dieu soit glorifié par toute la terre”<sup>20</sup>). [*Laborem exercens*, § 25-1]

La conscience que le travail humain est une participation à l'œuvre de Dieu doit, comme l'enseigne le Concile, imprégner même “*les activités les plus quotidiennes*. Car ces hommes et ces femmes qui, tout en gagnant leur vie et celle de leur famille, mènent leurs activités de manière à bien servir la société, sont fondés à voir dans leur travail un prolongement de l'œuvre du Créateur, un service de leurs frères, un apport personnel à la réalisation du plan providentiel dans l'histoire”<sup>21</sup>). [*Laborem exercens*, § 25-4]

### **TRAVAIL ET REPOS, LES DEUX PHASES DE L'ACTIVITÉ CRÉATRICE**

Cette description de la création, que nous trouvons déjà dans le premier chapitre de la Genèse, est *en même temps et en un certain sens le premier “évangile du travail”*. Elle montre en effet en quoi consiste sa dignité : elle enseigne que, par son travail, l'homme doit imiter Dieu, son Créateur, parce qu'il porte

20 - Vatican II, constitution *Gaudium et spes*, 34.

21 - Vatican II, *Gaudium et spes*, 34.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

en soi – et il est seul à le faire – l'élément particulier de ressemblance avec Lui. L'homme doit imiter Dieu lorsqu'il travaille comme lorsqu'il se repose, étant donné que Dieu lui-même a voulu lui présenter son œuvre créatrice *sous la forme du travail et sous celle du repos*. Cette œuvre de Dieu dans le monde continue toujours, comme l'attestent ces paroles du Christ : "Mon Père agit toujours ..." <sup>22)</sup> ; il agit par sa puissance créatrice, en soutenant dans l'existence le monde qu'il a appelé du néant à l'être, et il agit par sa puissance salvifique dans les cœurs des hommes qu'il a destinés dès le commencement au "repos" <sup>23)</sup> en union avec lui, dans la "maison du Père" <sup>24)</sup>. C'est pourquoi le travail de l'homme, lui aussi, non seulement exige le repos chaque "septième jour" <sup>25)</sup>, mais en outre ne peut se limiter à la seule mise en œuvre des forces humaines dans l'action extérieure : il doit laisser un espace intérieur dans lequel l'homme, en devenant toujours davantage ce qu'il doit être selon la volonté de Dieu, se prépare au "repos" que le Seigneur réserve à ses serviteurs et amis <sup>26)</sup>. [*Laborem exercens*, § 25-3]

### DOMINER LA TERRE, UNE VOCATION PRIMORDIALE

Le travail, entendu comme une activité "transitive" – c'est-à-dire que, prenant sa source dans le sujet humain, il est tourné vers un objet externe –, suppose une domination spécifique de l'homme sur la "terre", et à son tour il confirme et développe cette domination. Il est clair que sous le nom de "terre" dont parle le texte biblique, il faut entendre avant tout la portion de l'univers visible dans laquelle l'homme habite; mais par extension on peut l'entendre de tout le monde visible en tant que se trouvant à la portée de l'influence de l'homme, notamment lorsque ce dernier cherche à répondre à ses propres besoins. L'expression "dominez la terre" a une portée immense. Elle indique toutes les ressources que la terre (et indirectement le monde visible) cache en soi et qui, par l'activité consciente de l'homme, peuvent être découvertes et utilisées à sa convenance. Ainsi ces mots, placés au début de la Bible, *ne cessent jamais d'être actuels*. Ils s'appliquent aussi bien à toutes les époques passées de la civilisation

22 - Jn, 5 17.

23 - He 4, 1. 9-10.

24 - Jn 14, 2.

25 - Dt 5, 12-14 ; Ex 20, 8-12.

26 - cf. Mt 25, 21.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

et de l'économie qu'à toute la réalité contemporaine et aux phases futures du développement qui se dessinent déjà peut-être dans une certaine mesure, mais qui pour une grande part restent encore pour l'homme quasiment inconnues et cachées. [*Laborem exercens*, § 4-2]

### **DOMINER LA TERRE, LE TRAVAIL DE CHAQUE HOMME**

Si parfois on parle de périodes "d'accélération" dans la vie économique et dans la civilisation de l'humanité ou des diverses nations, en rapprochant ces "accélération" des progrès de la science et de la technique et spécialement des découvertes décisives pour la vie socio-économique, on peut dire en même temps qu'aucune de ces "accélération" ne dépasse le contenu essentiel de ce qui a été dit dans ce très antique texte biblique. En devenant toujours plus maître de la terre grâce à son travail et en affermissant, par le travail également, sa domination sur le monde visible, l'homme reste, dans chaque cas et à chaque phase de ce processus, dans la ligne du plan originel du Créateur; et ce plan est nécessairement et indissolublement lié au fait que l'être humain a été créé, en qualité d'homme et de femme, "à l'image de Dieu". Ce processus est également *universel* : il concerne tous les hommes, chaque génération, chaque phase du développement économique et culturel, et *en même temps* c'est un processus qui se réalise en *chaque homme*, en chaque être humain conscient. Tous et chacun sont en même temps concernés par lui. Tous et chacun, dans une mesure appropriée et avec un nombre incalculable de modalités, prennent part à ce gigantesque processus par lequel l'homme "*soumet la terre*" au moyen de son travail. [*Laborem exercens*, § 4-3]

### **QUALITÉ DU TRAVAIL FOURNI ET DIGNITÉ PERSONNELLE DU TRAVAILLEUR**

*Le travail humain revêt une double dimension: objective et subjective.* Dans un sens *objectif*, c'est l'ensemble d'activités, de ressources, d'instruments et de techniques dont l'homme se sert pour produire, pour *dominer la terre*, selon les paroles du Livre de la Genèse. Le travail au sens *subjectif* est l'agir de l'homme en tant qu'être dynamique, capable d'accomplir différentes actions qui appartiennent

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

---

nent au processus du travail et qui correspondent à sa vocation personnelle : « L'homme doit soumettre la terre, il doit la dominer, parce que comme "image de Dieu" il est une personne, c'est-à-dire un sujet, un sujet capable d'agir d'une manière programmée et rationnelle, capable de décider de lui-même et tendant à se réaliser lui-même. C'est en tant que personne que l'homme est sujet du travail »<sup>27</sup>).

*Le travail au sens objectif constitue l'aspect contingent de l'activité de l'homme, qui varie sans cesse dans ses modalités avec l'évolution des conditions techniques, culturelles, sociales et politiques. Dans le sens subjectif, il se présente, au contraire, comme sa dimension stable, car il ne dépend pas de ce que l'homme réalise concrètement ni du genre d'activité qu'il exerce, mais seulement et exclusivement de sa dignité d'être personnel. La distinction est décisive, aussi bien pour comprendre quel est le fondement ultime de la valeur et de la dignité du travail, qu'en fonction du problème d'organisation des systèmes économiques et sociaux respectueuse des droits de l'homme. [Compendium, § 270]*

### **DOMINER LA TERRE, UN EXERCICE DU JUGEMENT PERSONNEL**

L'homme doit soumettre la terre, il doit la dominer, parce que comme "image de Dieu" il est une personne, c'est-à-dire un sujet, un sujet capable d'agir d'une manière programmée et rationnelle, capable de décider de lui-même et tendant à se réaliser lui-même. C'est en tant que personne que l'homme est sujet du travail. C'est en tant que personne qu'il travaille, qu'il accomplit diverses actions appartenant au processus du travail; et ces actions, indépendamment de leur contenu objectif, doivent toutes servir à la réalisation de son humanité, à l'accomplissement de la vocation qui lui est propre en raison de son humanité même: celle d'être une personne. Les principales vérités sur ce thème ont été rappelées dernièrement par le Concile Vatican II dans la constitution *Gaudium et spes*, en particulier par le chapitre I consacré à la vocation de l'homme. [*Laborem exercens*, § 6-2]

---

27 - Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, 6.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

Ainsi la “domination” dont parle le texte biblique que nous méditons ici ne se réfère pas seulement à la dimension objective du travail : elle nous introduit en même temps à la compréhension de sa dimension subjective. Le travail entendu comme processus par lequel l’homme et le genre humain soumettent la terre ne correspond à ce concept fondamental de la Bible que lorsque, dans tout ce processus, l’homme se manifeste en même temps et se confirme *comme celui qui “domine”*. Cette domination, en un certain sens, se réfère à la dimension subjective plus encore qu’à la dimension objective : cette dimension conditionne *la nature éthique du travail*. Il n’y a en effet aucun doute que le travail humain a une valeur éthique qui, sans moyen terme, reste directement liée au fait que celui qui l’exécute est une personne, un sujet conscient et libre, c’est-à-dire un sujet qui décide de lui-même. [*Laborem exercens*, § 6-3]

### L’IMPORTANT DU TRAVAIL : L’EXPRESSION DE LA PERSONNE

*La subjectivité confère au travail sa dignité particulière, qui empêche de le considérer comme une simple marchandise ou comme un élément impersonnel de l’organisation productive.* Indépendamment de sa valeur objective plus ou moins grande, le travail est une expression essentielle de la personne, il est “*actus personae*”. Toute forme de matérialisme et d’économisme qui tenterait de réduire le travailleur à un simple instrument de production, à une simple force-travail, à une valeur exclusivement matérielle, finirait par dénaturer irrémédiablement l’essence du travail, en le privant de sa finalité la plus noble et la plus profondément humaine. *La personne est la mesure de la dignité du travail* : “Il n’y a en effet aucun doute que le travail humain a une valeur éthique qui, sans moyen terme, reste directement liée au fait que celui qui l’exécute est une personne”<sup>28</sup>).

*La dimension subjective du travail doit avoir la prééminence sur la dimension objective, car elle est celle de l’homme même qui accomplit le travail, en en déterminant la qualité et la valeur la plus haute. Si cette conscience vient à manquer ou si l’on ne veut pas reconnaître cette vérité, le travail perd sa*

28 - Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, 6.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

signification la plus vraie et la plus profonde : dans ce cas, hélas fréquent et diffus, le travail et même les techniques utilisées deviennent plus importants que l'homme lui-même et, d'alliés, se transforment en ennemis de sa dignité. [Compendium, § 271]

### LA FINALITÉ DU TRAVAIL : REFLÉTER TOUJOURS MIEUX L'IMAGE DE DIEU

*Non seulement le travail humain procède de la personne, mais il lui est aussi essentiellement ordonné et finalisé.* Indépendamment de son contenu objectif, le travail doit être orienté vers le sujet qui l'accomplit, car le but du travail, de n'importe quel travail, demeure toujours l'homme. Même si on ne peut pas ignorer l'importance de la dimension objective du travail sous l'angle de sa qualité, cette dimension doit être subordonnée à la réalisation de l'homme, et donc à la dimension subjective, grâce à laquelle il est possible d'affirmer que *le travail est pour l'homme et non l'homme pour le travail* et que *“le but du travail, de tout travail exécuté par l'homme – fût-ce le plus humble service, le travail le plus monotone selon l'échelle commune d'évaluation, voire le plus marginalisant – reste toujours l'homme lui-même”*<sup>29</sup>. [Compendium, § 272]

*Le travail confirme la profonde identité de l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu : « En devenant toujours plus maître de la terre grâce à son travail et en affermissant, par le travail également, sa domination sur le monde visible, l'homme reste, dans chaque cas et à chaque phase de ce processus, dans la ligne du plan originel du Créateur ; et ce plan est nécessairement et indissolublement lié au fait que l'être humain a été créé, en qualité d'homme et de femme, “à l'image de Dieu” »*<sup>30</sup>). Cela qualifie l'activité de l'homme dans l'univers : il n'en est pas le maître, mais le dépositaire, appelé à refléter dans son œuvre l'empreinte de Celui dont il est l'image. [Compendium, § 275]

29 - Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, 6 ; cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, 2428.

30 - Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, 4.

---

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

### LA PEINE LIÉE INÉVITABLEMENT À TOUT TRAVAIL

Il est encore un autre aspect du travail humain, une de ses dimensions essentielles, dans lequel la spiritualité fondée sur l'Évangile pénètre profondément. Tout travail, qu'il soit manuel ou intellectuel, est inévitablement lié à la peine. Le Livre de la Genèse exprime ce fait de manière vraiment pénétrante en opposant à la bénédiction originelle du travail, contenue dans le mystère même de la création et liée à l'élévation de l'homme comme image de Dieu, la malédiction que le péché porte avec lui: "Maudit soit le sol à cause de toi! Avec peine tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie"<sup>31</sup>). Cette peine liée au travail indique la route que suivra la vie de l'homme sur la terre et constitue l'annonce de sa mort: "À la sueur de ton front tu mangeras ton pain jusqu'à ce que tu retournes à la terre car c'est d'elle que tu as été tiré..."<sup>32</sup>). Comme un écho à ces paroles, un des auteurs des livres sapientiaux s'exprime ainsi: "J'ai considéré toutes les œuvres que mes mains avaient faites, et toute la peine que j'avais eue à les faire..."<sup>33</sup>). Il n'y a pas un homme sur terre qui ne pourrait faire siennes ces paroles. [*Laborem exercens*, § 27-1]

### UN BIEN ARDU, MAIS UN BIEN QUI CONCOURT À LA DIGNITÉ DE L'HOMME

Et pourtant, avec toute cette fatigue – et peut-être, en un certain sens, à cause d'elle – le travail est un bien de l'homme. Si ce bien porte la marque d'un *bonum arduum*, d'un "bien ardu", selon la terminologie de saint Thomas d'Aquin<sup>34</sup>), cela n'empêche pas que, comme tel, il est un bien de l'homme. Il n'est pas seulement un bien "utile" ou dont on peut "jouir", mais il est un bien "digne", c'est-à-dire qu'il correspond à la dignité de l'homme, un bien qui exprime cette dignité et qui l'accroît. En voulant mieux préciser le sens éthique du travail, il faut avant tout prendre en considération cette vérité. Le travail est un bien de l'homme – il est un bien de son humanité – car, par le travail, *non seulement l'homme transforme la nature* en l'adaptant à ses propres besoins, mais encore *il se réalise lui-même* comme homme et même, en un certain sens, "il devient plus homme". [*Laborem exercens*, § 9-3]

---

31 - Gn 3, 17.

32 - Gn 3, 19.

33 - Qo 2, 11.

34 - *Somme théologique* I-II, q. 40, a. 1 c. ; I-II, q. 34, a. 2, ad 1.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

### **PARTICIPER, PAR SON TRAVAIL, À LA CROIX ET À LA RÉSURRECTION DU CHRIST**

La sueur et la peine que le travail comporte nécessairement dans la condition présente de l'humanité offrent au chrétien et à tout homme qui est appelé, lui aussi, à suivre le Christ, la possibilité de participer dans l'amour à l'œuvre que le Christ est venu accomplir (cf. Jn 17, 4). Cette œuvre de salut s'est réalisée par la souffrance et la mort sur la croix. En supportant la peine du travail en union avec le Christ crucifié pour nous, l'homme collabore en quelque manière avec le Fils de Dieu à la rédemption de l'humanité. Il se montre le véritable disciple de Jésus en portant à son tour la croix chaque jour (cf. Lc 9, 23) dans l'activité qui est la sienne. [*Laborem exercens*, § 27-3]

### **SERVIR SES FRÈRES, DE GÉNÉRATIONS EN GÉNÉRATIONS**

*Le travail humain possède aussi une dimension sociale intrinsèque.* Le travail d'un homme, en effet, "s'imbrique naturellement dans celui d'autres hommes. Plus que jamais aujourd'hui, travailler, c'est *travailler avec les autres* et *travailler pour les autres* : c'est faire quelque chose pour quelqu'un"<sup>35</sup>). Les fruits du travail aussi offrent l'occasion d'échanges, de relations et de rencontres. Par conséquent, le travail ne peut pas être évalué de façon juste si l'on ne tient pas compte de sa nature sociale : "À moins, en effet, que la société ne soit constituée en un corps bien organisé, que l'ordre social et juridique ne protège l'exercice du travail, que les différentes professions, si étroitement solidaires, ne s'accordent et ne se complètent mutuellement, à moins surtout que l'intelligence, le capital et le travail ne s'unissent et ne se fondent en quelque sorte en un principe unique d'action, l'activité humaine est vouée à la stérilité. Il devient dès lors impossible d'estimer ce travail à sa juste valeur et de lui attribuer une exacte rémunération, si l'on néglige de prendre en considération son aspect à la fois individuel et social"<sup>36</sup>). [*Compendium*, § 273]

35 - Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus*, 31.

36 - Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno* : AAS 23 (1931) 200.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

Le travail est également “une obligation, c’est-à-dire un devoir de l’homme”<sup>37</sup>. L’homme doit travailler aussi bien parce que le Créateur le lui a ordonné que pour répondre aux exigences d’entretien et de développement de son humanité même. Le travail se présente comme une obligation morale par rapport au prochain, qui est en premier lieu la propre famille, mais aussi la société à laquelle on appartient, la nation dont on est fils ou fille, la famille humaine tout entière, dont on est membre : nous sommes les héritiers du travail de générations et, en même temps, artisans de l’avenir de tous les hommes qui vivront après nous. [Compendium, § 274]

### SOUTENIR SA FAMILLE ET ÉDUIQUER SES ENFANTS

La dimension personnelle du travail humain étant ainsi confirmée, on doit en venir à la seconde *sphère de valeurs* qui lui est nécessairement unie. Le travail est le fondement sur lequel s’édifie *la vie familiale*, qui est un droit naturel et une vocation pour l’homme. Ces deux sphères de valeurs – l’une liée au travail, l’autre dérivant du caractère familial de la vie humaine – doivent s’unir et s’influencer de façon correcte. Le travail est, d’une certaine manière, la condition qui rend possible la fondation d’une famille, puisque celle-ci exige les moyens de subsistance que l’homme acquiert normalement par le travail. Le travail et l’ardeur au travail conditionnent aussi tout le *processus* d’éducation dans la famille, précisément pour la raison que chacun “devient homme”, entre autres, par le travail, et que ce fait de devenir homme exprime justement le but principal de tout le processus éducatif. C’est ici qu’entrent en jeu, dans un certain sens, deux aspects du travail : celui qui assure la vie et la subsistance de la famille, et celui par lequel se réalisent les buts de la famille, surtout l’éducation. Néanmoins ces deux aspects du travail sont unis entre eux et se complètent sur différents points. [Laborem exercens, §10-1]

Dans l’ensemble, on doit se souvenir et affirmer que la famille constitue l’un des termes de référence les plus importants, selon lesquels doit se former l’ordre social et éthique du travail humain. La doctrine de l’Église a toujours réservé

37 - Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, 16.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

une attention spéciale à ce problème et, dans le présent document, il faudra que nous y revenions encore. Car la famille est à la fois une *communauté rendue possible par le travail* et la première école interne de travail pour tout homme. [Laborem exercens, §10-2]

### TRAVAILLEZ, L'EXHORTATION ET LE COMMANDEMENT DE SAINT PAUL

Cet enseignement du Christ sur le travail, fondé sur l'exemple de sa vie durant les années de Nazareth, trouve un écho très vif dans l'enseignement de l'Apôtre Paul. Paul, qui fabriquait probablement des tentes, se vantait de pratiquer son métier<sup>38)</sup> grâce auquel il pouvait, tout en étant apôtre, gagner seul son pain<sup>39)</sup>. "Au labeur et à la peine nuit et jour, nous avons travaillé pour n'être à charge à aucun d'entre vous"<sup>40)</sup>. De là découlent ses instructions au sujet du travail, qui ont un caractère d'exhortation et de commandement : "À ces gens-là ... nous prescrivons, et nous les y exhortons dans le Seigneur Jésus-Christ : qu'ils travaillent dans le calme, pour manger un pain qui soit à eux", écrit-il aux Thessaloniens<sup>41)</sup>. Notant en effet que certains "vivent dans le désordre ... sans rien faire" (2 Th 3, 11), l'Apôtre, dans ce contexte, n'hésite pas à dire : "Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus"<sup>42)</sup>. Au contraire, dans un autre passage, il encourage : "Quoi que vous fassiez, travaillez de toute votre âme, comme pour le Seigneur et non pour les hommes, sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage en récompense"<sup>43)</sup>. [Laborem exercens, § 26-3]

38 - cf. Ac 18, 3.

39 - cf. Ac 20, 34-35.

40 - 2, Th 3, 8. Saint Paul reconnaît le droit qu'ont les missionnaires aux moyens de subsistance : 1 Co 9, 6-14, Ga 6, 6, 2 Th 3, 9 ; cf. Lc10, 7.

41 - 2 Th 3, 12.

42 - 2 Th 3, 10.

43 - Co 3, 23-24.

**Voir les fruits de son travail,  
défendre ses droits,  
prendre des initiatives**

**VOIR LES FRUITS DE SON TRAVAIL, TRAVAILLER COMME À  
SON COMPTE**

*Ainsi, le principe de la priorité du travail sur le capital est un postulat qui appartient à l'ordre de la morale sociale. Ce postulat a une importance clé aussi bien dans le système fondé sur le principe de la propriété privée des moyens de production que dans celui où la propriété privée de ces moyens a été limitée même radicalement. Le travail est, en un certain sens, inséparable du capital, et il ne tolère sous aucune forme l'antinomie – c'est-à-dire la séparation et l'opposition par rapport aux moyens de production – qui, résultant de prémisses uniquement économiques, a pesé sur la vie humaine au cours des derniers siècles. Lorsque l'homme travaille, en utilisant l'ensemble des moyens de production, il désire en même temps que les fruits de son travail soient utiles, à lui et à autrui, et que, dans le processus même du travail, il puisse apparaître comme co-responsable et co-artisan au poste de travail qu'il occupe. [Laborem exercens, § 15, début]*

De là découlent divers droits spécifiques des travailleurs, droits qui correspondent à l'obligation du travail. On en parlera par la suite. Mais il est dès maintenant nécessaire de souligner, de manière générale, que l'homme qui travaille désire *non seulement recevoir la rémunération qui lui est due* pour son travail, mais aussi qu'on prenne en considération, dans le processus même de production, la possibilité pour lui d'avoir *conscience* que, même s'il travaille dans une propriété collective, il travaille en même temps "*à son compte*". Cette conscience se trouve étouffée en lui dans un système de centralisation bureaucratique excessive où le travailleur se perçoit davantage comme l'engrenage d'un grand mécanisme dirigé d'en haut et – à plus d'un titre – comme un simple instrument de production que comme un véritable sujet du travail, doué d'initiative propre. L'enseignement de l'Église a toujours exprimé la conviction ferme et profonde

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

que le travail humain ne concerne pas seulement l'économie, mais implique aussi et avant tout des valeurs personnelles. Le système économique lui-même et le processus de production trouvent leur avantage à ce que ces valeurs personnelles soient pleinement respectées. Dans la pensée de saint Thomas d'Aquin<sup>44</sup>), c'est surtout cette raison qui plaide en faveur de la propriété privée des moyens de production. Si nous acceptons que, pour certains motifs fondés, des exceptions puissent être faites au principe de la propriété privée – et, à notre époque, nous sommes même témoins que, dans la vie, a été introduit le système de la propriété “socialisée” –, *l'argument personnaliste ne perd cependant pas sa force*, ni au niveau des principes, ni au plan *pratique*. Pour être rationnelle et fructueuse, toute socialisation des moyens de production doit prendre cet argument en considération. On doit tout faire pour que l'homme puisse conserver même dans un tel système la conscience de travailler “à son compte”. Dans le cas contraire, il s'ensuit nécessairement dans tout le processus économique des dommages incalculables, dommages qui ne sont pas seulement économiques mais qui atteignent avant tout l'homme. [*Laborem exercens*, § 15, fin]

### DES DROITS, CONTREPARTIES DE L'OBLIGATION MORALE DE TRAVAILLER

*Les droits des travailleurs, comme tous les autres droits, se basent sur la nature de la personne humaine et sur sa dignité transcendante.* Le Magistère social de l'Église a voulu en mentionner quelques-uns, en souhaitant leur reconnaissance dans les ordonnancements juridiques: le droit à une juste rémunération<sup>45</sup>) ; le droit au repos<sup>46</sup>) ; le droit “à des lieux et des méthodes de travail qui ne portent pas préjudice à la santé physique des travailleurs et qui ne blessent pas leur intégrité morale”<sup>47</sup>) ; le droit que soit sauvegardée sa personnalité sur le lieu de travail, “sans être violenté en aucune manière dans sa conscience ou dans sa dignité”<sup>48</sup>) ; le droit à des subventions convenables et indispensables pour la subsistance des travailleurs au chômage et de leurs familles<sup>49</sup>) ; le droit à la

44 - *Somme théologique* II-II q. 65, a. 2.

45 - cf. Jean-Paul II, encyclique. *Laborem exercens*, 19.

46 - cf. Jean-Paul II, *LE*, 19.

47 - cf. Jean-Paul II, *LE*, 19.

48 - cf. Jean-Paul II, encyclique. *Centesimus annus*, 15.

49 - cf. Jean-Paul II, *LE*, 18.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

retraite ainsi qu'à l'assurance vieillesse, l'assurance maladie et l'assurance en cas d'accidents du travail<sup>50)</sup> ; le droit à des mesures sociales liées à la maternité<sup>51)</sup> et le droit de se réunir et de s'associer<sup>52)</sup>. Ces droits sont souvent offensés, comme le confirment les tristes phénomènes du travail sous-payé, privé de protection ou non représenté de manière adéquate. Il arrive souvent que les conditions de travail des hommes, des femmes et des enfants, en particulier dans les pays en voie de développement, soient tellement inhumaines qu'elles offensent leur dignité et nuisent à leur santé. [*Compendium*, § 301]

### S'ORGANISER POUR DÉFENDRE SES DROITS

La doctrine sociale catholique ne pense pas que les syndicats soient seulement le reflet d'une structure «de classe» de la société; elle ne pense pas qu'ils soient les porte-parole d'une lutte de classe qui gouvernerait inévitablement la vie sociale. Certes, ils sont *les porte-parole de la lutte pour la justice sociale*, pour les justes droits des travailleurs selon leurs diverses professions. Cependant, cette "lutte" doit être comprise comme un engagement normal "en vue" du juste bien: ici, du bien qui correspond aux besoins et aux mérites des travailleurs associés selon leurs professions; mais *elle n'est pas une "lutte contre" les autres*. Si, dans les questions controversées, elle prend un caractère d'opposition aux autres, cela se produit parce qu'on recherche le bien qu'est la justice sociale, et non pas la "lutte" pour elle-même, ou l'élimination de l'adversaire. La caractéristique du travail est avant tout d'unir les hommes et c'est en cela que consiste sa force sociale: la force de construire une communauté. En définitive, dans cette communauté, doivent s'unir de quelque manière et les travailleurs et ceux qui disposent des moyens de production ou en sont propriétaires. *À la lumière de cette structure fondamentale* de tout travail – à la lumière du fait que, en définitive, le "travail" et le "capital" sont les composantes indispensables de la production dans quelque système social que ce soit –, l'union des hommes pour

50 - cf. Jean-Paul II, *LE*, 19.

51 - cf. Jean-Paul II, *LE*, 19.

52 - cf. Léon XIII, encyclique *Rerum novarum*: *Acta Leonis XIII*, 11 (1892) 135 ; Pie XI, encyclique *Quadragesimo anno* : AAS 23 (1931) 186; Pie XII, encyclique *Sertum laetitiae* : AAS 31 (1939) 643; Jean XXIII, encyclique *Pacem in terris* : AAS 55 (1963) 262-263; Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*, 68 : AAS 58 (1966) 1089-1090 ; Jean-Paul II, encyclique *Laborem exercens*, 20 : AAS 73 (1981) 629-632 ; Id., encyclique *Centesimus annus*, 7 : AAS 83 (1991) 801-802.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

---

défendre les droits qui leur reviennent, née des exigences du travail, demeure un élément créateur d'*ordre social* et de *solidarité*, élément dont on ne saurait faire abstraction. [*Laborem exercens*, § 20-3]

### DANS LE SOUCI DU BIEN COMMUN

Les justes efforts pour défendre les droits des travailleurs unis dans la même profession doivent toujours tenir compte des limitations imposées par la situation économique générale du pays. Les requêtes syndicales ne peuvent pas se transformer en une sorte d'*“égoïsme” de groupe ou de classe*, bien qu'elles puissent et doivent tendre à corriger aussi, eu égard au bien commun de toute la société, tout ce qui est défectueux dans le système de propriété des moyens de production ou dans leur gestion et leur usage. La vie sociale et économique-sociale est certainement comme un système de *“vases communicants”* et chaque activité sociale qui a pour but de sauvegarder les droits des groupes particuliers doit s'y adapter. [*Laborem exercens*, § 20-4]

### SE LIMITER À LA DÉFENSE DES DROITS DES TRAVAILLEURS

En ce sens, l'activité des syndicats entre de manière indubitable dans le domaine de la *“politique”* entendue comme *un souci prudent du bien commun*. Mais, en même temps, le rôle des syndicats n'est pas de *“faire de la politique”* au sens que l'on donne généralement aujourd'hui à ce terme. Les syndicats n'ont pas le caractère de *“partis politiques”* qui luttent pour le pouvoir, et ils ne devraient jamais non plus être soumis aux décisions des partis politiques ni avoir des liens trop étroits avec eux. En effet, si telle est leur situation, ils perdent facilement le contact avec ce qui est leur rôle spécifique, celui de défendre les justes droits des travailleurs dans le cadre du bien commun de toute la société, et ils deviennent, au contraire, *un instrument pour d'autres buts*. [*Laborem exercens*, § 20-5]

### NE PAS ABUSER DE SA POSITION DE FORCE

En agissant pour les justes droits de leurs membres, les syndicats ont également recours au procédé de la *“grève”*, c'est-à-dire de l'arrêt du travail conçu comme une sorte d'ultimatum adressé aux organismes compétents et, avant tout, aux

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

employeurs. C'est un procédé que la doctrine sociale catholique reconnaît comme légitime sous certaines conditions et dans de justes limites. Les travailleurs devraient se voir assurer le *droit de grève* et ne pas subir de sanctions pénales personnelles pour leur participation à la grève. Tout en admettant que celle-ci est un moyen juste et légitime, on doit également souligner qu'elle demeure, en un sens, un moyen extrême. *On ne peut pas en abuser* ; on ne peut pas en abuser spécialement pour faire le jeu de la politique. En outre, on ne peut jamais oublier que, lorsqu'il s'agit de services essentiels à la vie de la société, ces derniers doivent être toujours assurés, y compris, si c'est nécessaire, par des mesures légales adéquates. L'abus de la grève peut conduire à la paralysie de toute la vie socio-économique. Or cela est contraire aux exigences du bien commun de la société qui correspond également à la nature bien comprise du travail lui-même. [*Laborem exercens*, § 20-7]

### LES VERTUS DE L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

*L'initiative économique est une expression de l'intelligence humaine et de l'exigence de répondre aux besoins de l'homme d'une façon créative et en collaboration.* C'est dans la créativité et dans la coopération qu'est inscrite la conception authentique de la compétition des entreprises : *cum-petere*, c'est-à-dire chercher ensemble les solutions les plus appropriées, pour répondre de la façon la plus adéquate aux besoins qui émergent petit à petit. Le sens de responsabilité qui jaillit de la libre initiative économique apparaît non seulement comme une *vertu individuelle* indispensable à la croissance humaine de chaque personne, mais aussi comme une *vertu sociale* nécessaire au développement d'une communauté solidaire : « Entrent dans ce processus d'importantes vertus telles que l'application, l'ardeur au travail, la prudence face aux risques raisonnables à prendre, la confiance méritée et la fidélité dans les rapports interpersonnels, l'énergie dans l'exécution de décisions difficiles et douloureuses mais nécessaires pour le travail commun de l'entreprise et pour faire face aux éventuels renversements de situations »<sup>53</sup>) [*Compendium*, § 343]

53 - Jean-Paul II, encyclique *Centesimus annus*, 32.

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

### L'ESPRIT D'ENTREPRISE, SOURCE DE SOLIDARITÉS

*L'économie moderne de l'entreprise* comporte des aspects positifs dont la source est la liberté de la personne qui s'exprime dans le domaine économique comme en beaucoup d'autres. En effet, l'économie est un secteur parmi les multiples formes de l'activité humaine, et dans ce secteur, comme en tout autre, le droit à la liberté existe, de même que le devoir d'en faire un usage responsable. Mais il importe de noter qu'il y a des différences caractéristiques entre ces tendances de la société moderne et celles du passé même récent. Si, autrefois, le facteur décisif de la production était *la terre*, et si, plus tard, c'était *le capital*, compris comme l'ensemble des machines et des instruments de production, aujourd'hui le facteur décisif est de plus en plus *l'homme lui-même*, c'est-à-dire sa capacité de connaissance qui apparaît dans le savoir scientifique, sa capacité d'organisation solidaire et sa capacité de saisir et de satisfaire les besoins des autres. [Centesimus annus, § 32-4]

### LA MONDIALISATION : FLEXIBILITÉ CROISSANTE ET AMÉLIORATION OBJECTIVE DU TRAVAIL

*La mondialisation de l'économie, avec la libéralisation des marchés, l'accentuation de la concurrence et l'augmentation d'entreprises spécialisées dans la fourniture de produits et de services, requiert une plus grande flexibilité sur le marché du travail et dans l'organisation et la gestion des processus de production.* Dans l'évaluation de cette matière délicate, il semble opportun d'accorder une plus grande attention – au plan moral, culturel et de la programmation – à l'orientation de l'action sociale et politique sur les thèmes liés à l'identité et aux contenus du nouveau travail, sur un marché et dans une économie eux-mêmes nouveaux. De fait, les mutations du marché du travail sont souvent un effet du changement du travail lui-même et non pas sa cause. [Compendium, § 312]

*Le travail, surtout à l'intérieur des systèmes économiques des pays les plus développés, traverse une phase qui marque le passage d'une économie de type industriel à une économie essentiellement centrée sur les services et sur l'innovation technologique.* Il arrive que les services et les activités caractérisées par un fort contenu informatif croissent plus rapidement que les secteurs traditionnels, primaire et secon-

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

daire, avec des conséquences de vaste portée dans l'organisation de la production et des échanges, dans le contenu et dans la forme des prestations de travail et dans les systèmes de protection sociale.

*Grâce aux innovations technologiques, le monde du travail s'enrichit de professions nouvelles, tandis que d'autres disparaissent.* Dans l'actuelle phase de transition, en effet, on assiste à un passage continu de travailleurs du secteur de l'industrie à celui des services. Tandis que le modèle économique et social lié à la grande entreprise et au travail d'une classe ouvrière homogène perd du terrain, on constate une amélioration des perspectives d'emploi dans le tertiaire et, en particulier, une augmentation des activités dans le secteur des services rendus aux personnes et des prestations à temps partiel, intérimaires et "atypiques", à savoir des formes de travail qui n'entrent pas dans le cadre du travail salarié ni du travail autonome. [Compendium, § 313]

*La transition actuelle marque le passage du travail salarié à durée indéterminée, conçu comme une place fixe, à un parcours de travail caractérisé par une pluralité d'activités ; d'un monde du travail compact, défini et reconnu, à un univers de travaux, diversifié, fluide, riche de promesses, mais aussi chargé d'interrogations préoccupantes, spécialement face à l'incertitude croissante quant aux perspectives d'emplois, aux phénomènes persistants de chômage structurel, à l'inadaptation des systèmes actuels de sécurité sociale. Les exigences de la concurrence, de l'innovation technologique et de la complexité des flux financiers doivent être harmonisées avec la défense du travailleur et de ses droits.* [Compendium, § 314-1]

### **UNE EXTENSION DES FRUITS DU TRAVAIL DES HOMMES AU MONDE ENTIER**

*Une considération attentive de la nouvelle situation du travail apparaît toujours plus nécessaire dans le contexte actuel de la mondialisation, dans une perspective qui mette en valeur la propension naturelle des hommes à établir des relations. À ce propos, il faut affirmer que l'universalité est une dimension de l'homme, non des choses. La technique pourra être la cause instrumentale de la mondialisation, mais sa*

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

---

cause dernière est l'universalité de la famille humaine. Le travail possède donc aussi une dimension universelle, dans la mesure où il est fondé sur le caractère relationnel de l'homme. Les techniques, en particulier électroniques, ont permis de dilater cet aspect relationnel du travail à l'ensemble de la planète, en imprimant à la mondialisation un rythme particulièrement accéléré. Le fondement ultime de ce dynamisme est l'homme qui travaille, à savoir toujours l'élément subjectif et non pas objectif. Le travail mondialisé dérive donc lui aussi du fondement anthropologique de la dimension relationnelle intrinsèque du travail. Les aspects négatifs de la mondialisation du travail ne doivent pas mortifier les possibilités qui se sont ouvertes pour tous de *donner forme à un humanisme du travail au niveau planétaire*, à une solidarité du monde du travail à ce même niveau, afin que, en travaillant dans un tel contexte dilaté et interconnecté, l'homme comprenne toujours plus sa vocation unitaire et solidaire. [Compendium, § 322]

### LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES, SOURCE DU DÉVELOPPEMENT

Il n'y a pas très longtemps, on soutenait que le développement supposait, pour les pays les plus pauvres, qu'ils restent isolés du marché mondial et ne comptent que sur leurs propres forces. L'expérience de ces dernières années a montré que les pays qui se sont exclus des échanges généraux de l'activité économique sur le plan international ont connu la stagnation et la régression, et que le développement a bénéficié aux pays qui ont réussi à y entrer. Il semble donc que le problème essentiel soit d'obtenir un accès équitable au marché international, fondé non sur le principe unilatéral de l'exploitation des ressources naturelles, mais sur la valorisation des ressources humaines<sup>54</sup>). [Centesimus annus, § 33-4]

---

54 - cf. Paul VI, encyclique *Populorum progressio*, § 33-42.

## **La dimension humaine de la gestion d'entreprise**

François Michelin  
accorde une interview à **Religion and Liberty**

Religion and Liberty, le bimestriel de l'Acton Institute for The Study of Religion and Liberty, a publié une interview de François Michelin, renouvelée de *And Why Not ?*<sup>1)</sup>  
La traduction anglaise de *Et pourquoi pas ?*<sup>2)</sup>  
On trouvera ci après le texte français de cette interview.  
Elle résume la pensée de l'auteur sur l'économie, l'importance des choix responsables et la transcendance du consommateur.

- **Religion and Liberty** - *Jusqu'à l'annonce récente de votre retraite, vous aviez travaillé plus de cinquante ans dans l'entreprise de votre famille. Avec une telle carrière, comment avez-vous fini par comprendre le capitalisme ?*
- **François MICHELIN** - Le capitalisme est fondé sur la mise en évidence des conséquences des actions de chacun ; d'une façon ou d'une autre, toute action entraîne des conséquences. Par exemple, vous et moi nous sommes engagés à publier cette conversation parce que nous avons une expérience – toute modeste mise à part – qui pourrait servir à autrui. Le résultat sera jugé par le lecteur ; son utilité sera approuvée ou récusée à ce moment-là.

Le même principe est impliqué lorsque nous considérons le marché. Une entreprise met au point un produit, et s'efforce de découvrir si cet article

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

présente les qualités nécessaires pour répondre à certains besoins effectifs du public. En effet, la question décisive est de savoir si le soulier chaussera convenablement le pied, et non si le client n'aura qu'à conformer son pied au soulier ou marcher pieds nus ! Si en fait la chaussure convient, l'article se vend bien, et l'entreprise encaisse de bonnes recettes. L'instrument qui mesure la satisfaction de l'acheteur est la monnaie. Le marché est le milieu où les conséquences d'une action capitaliste sont mises en évidence, qu'elles soient positives ou négatives.

- **R&L** - *Par conséquent le caractère essentiel du capitalisme est l'échange de services ?*
- **F. M.** - Certainement. Vous avez besoin d'un pneu ; il me faut payer des salaires et verser des intérêts à mes actionnaires. L'argent que je reçois sert à des usages très variés. Si vous portez votre regard sur notre vie au-delà du court terme, l'acte d'échange s'avère fondamental à la fois pour le producteur et pour l'acheteur. L'économie de marché est la seule véritablement efficace, parce qu'elle amène librement les gens en relation les uns avec les autres.

Nos fabriques ne font pas des pneumatiques ; elles font des objets qui puissent contribuer à transporter des gens qui désirent voyager, aux moindres frais possibles tout en tirant parti des meilleurs moyens techniques existants. Le jour où nous oublierions que nous avons à fabriquer des choses dont la finalité est un service, serait le jour où nous pourrions commettre une erreur fatale. Et personnellement, je préfère parler de "l'économie de choix responsables" plutôt que d'économie de marché ; car le marché est simplement le lieu où les choix sont faits.

- **R&L** - *Voudriez-vous développer cette expression "économie de choix responsables" ?*
- **F. M.** - Les êtres humains sont les seuls sur la planète à faire leur propre éducation. Ils ont entre les mains le moyen de se perfectionner ou se détruire. Pour croître, il leur faut constamment peser les conséquences de leurs actes. Le capitalisme leur donne la latitude de prendre des responsabilités.

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

L'économie libérale, à laquelle je souscris, établit les conditions de liberté qui permettent aux individus de faire des expériences sans échapper aux inévitables sanctions de leurs décisions. C'est le seul système qui engendre une amélioration du bien commun. Hayek dit, à juste titre, que "le bien commun est l'ensemble des moyens nécessaires pour satisfaire à des besoins encore indéterminés". Il ajoute qu'au cœur de l'économie de marché, il y a chaque individu humain à la recherche de son bonheur. C'est là la "main invisible". Cette vision des choses est manifestement à l'opposé complet de celle adoptée par les adeptes du libéralisme philosophique, qui rejettent toute référence extérieure à l'homme.

- **R&L** - *Comment distinguez-vous entre libéralismes économique et philosophique ?*
  
- **F. M.** - Un professeur d'histoire et géographie m'a dit un jour : "Monsieur Michelin, le terrible avec le capitalisme, c'est qu'il est un phénomène naturel, et non une création de l'esprit." Remarquez la logique de l'expression dont il se sert : "le terrible est que le capitalisme est un phénomène naturel" ! Le rejet de tout point de référence qui soit extrinsèque à notre propre volonté, le refus de tout jugement, la fermeture sur soi-même et son propre système de pensée, l'exclusion de toute transcendance – telle est l'essence même du libéralisme philosophique. De sorte que n'importe qui peut faire n'importe quoi sans encourir de sanctions. Et cela dégénère rapidement vers le résultat usuel : une dictature. La dictature, c'est le rejet des règles de la vie en société afin d'imposer les siennes ; c'est un système totalement destructeur. En fait, toutefois, la capacité d'innover et créer ne peut trouver d'expression autrement qu'en référence à une "étoile polaire" objective.

Lorsque le Pape Jean Paul II exprime ses réserves à propos du libéralisme, ce qu'il attaque c'est le libéralisme philosophique, non pas de libéralisme tel que l'entendent les économistes ; les deux sont radicalement différents. Le libéralisme philosophique rejette toute espèce de contrainte, et s'évertue à réfuter toute notion de transcendance. Le libéral-philosophe tient son nombril pour le centre du monde. Au lieu de s'ouvrir à autrui, il s'enferme sur lui-même comme une huître et se prend pour Dieu. Le libéralisme économique par ailleurs est un système où les gens s'entendent pour vivre ensemble en liberté, et se soumettre à un commun réseau de règles, ce qui aboutit à une économie basée sur l'idée de contrat – un "contrat social" pour ainsi dire. Bref, le libéralisme philosophique crée des individus repliés sur eux-

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

mêmes et n'apportant aucune contribution à la communauté. Le libéralisme économique crée les conditions dans lesquelles les individus deviennent des personnes qui entrent en relations avec les autres.

□ **R&L** - *Dans votre façon de penser, quelle est la relation entre Christianisme et capitalisme ?*

○ **F. M.** - Pour répondre à cette question, il nous faut d'abord évoquer l'idée fautive propagée par Karl Marx.

En soulignant artificiellement l'opposition foncière entre producteur et consommateur, entre travail et capital, en prétendant que l'un vole l'autre, Marx a complètement dissimulé le facteur humain dans la relation qui unit les individus par la voie de l'emploi et de la monnaie. Par là, il transformait un mode de services mutuels en un terrain de conflit, ce qui le dépouillait de sa signification. C'est ainsi que démarra la planisme étatique.

Mais comme maints autres philosophes de son temps, Marx a pris des conséquences pour des causes. Il rapporte, par exemple combien il avait été frappé de constater que financiers et industriels avaient le mot capital à la bouche. Mais qu'attendait-il d'eux ? Le souci majeur du capitaine d'un navire est l'état de sa coque, et c'est de cela qu'il parle avant tout autre chose sur le navire. Si la coque a une brèche, le bateau coule. Le capital est, pour l'homme d'affaires, ce qu'est la coque pour le marin. Le rôle essentiel de celui qui commande consiste à faire en sorte que la machine puisse fonctionner aussi bien que possible, sans tomber en panne.

□ **R&L** - *Vous mentionnez que le facteur humain du capitalisme transcende la dialectique marxiste concernant producteur consommateur, entre travail et capital. En quoi cela ?*

○ **F. M.** - Pourquoi devrait-il exister un conflit à mort entre capital et travail ? L'un comme l'autre sont inséparables comme la main et le cerveau. Les dialecticiens sont un fléau, toujours en quête de divisions en tout domaine. Trop analyser détruit la vie.

Par exemple, un jour, à la grille de l'usine, j'eus l'occasion d'avoir une discussion avec un représentant syndicaliste qui distribuait un tract. J'ai oublié son nom mais je me souviens qu'il avait des yeux très bleus. Après un échange

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

de vues d'une bonne vingtaine de minutes, je lui posai cette question : "Pour autant que cela vous intéresse, un employeur est-il un travailleur ?". Il me répondit immédiatement : "Non, parce que un employeur n'a pas le statut de travailleur !".

Définir un homme selon qu'il a ou non un certain statut, quelle étrange façon de considérer la vie ! Il justifia pour moi sa réponse en exposant qu'un travailleur reçoit des ordres, ce qui n'est manifestement pas le cas s'agissant d'un employeur. À ce point, je pus entrer dans une explication : "Quand un fabricant d'automobiles refuse d'acheter nos pneus, n'est-ce pas qu'en réalité, il me donne l'ordre d'en fabriquer qui soient moins coûteux, ou d'une autre qualité ? Quand mon service de contrôle-qualité rejette un certain matériau comme inadéquat, cela de revient-il pas à me commander d'aller en acheter d'une qualité meilleure ou plus facile à utiliser dans la fabrication ?" Finalement, tout bien considéré, j'étais moi aussi un travailleur.

□ **R&L** - *Qu'est-ce, pour vous, que travailler ?*

○ **F. M.** - La question a été posée un jour à une petite fille ; elle répondit : "Travailler, c'est bâtir". Qu'est-ce que bâtir ? C'est se donner à soi-même un objectif. C'est réunir des matériaux pour construire une maison - ou fabriquer des pneumatiques. Vous croyez que vous êtes en train de bâtir une famille ou une firme ; mais en définitive c'est vous-même que vous édifiez. Dans mon cas personnel, je crois que je travaille tout le temps. Bâtir une entreprise, cela implique que l'on garde constamment son processus à l'esprit, que l'on assimile tout ce qui peut vous aider à éclaircir ses phases, et que l'on trouve les moyens de les réaliser. Quand vous avez correctement compris les raisons pour lesquelles les choses sont ce qu'elles sont, vous savez comment en tirer parti. Reasonner par analogie est un outil précieux. Bien souvent, des phénomènes divers ont en commun un trait particulier – une cause sous-jacente, foncière, qui vous fait comprendre quantité de choses. Il peut arriver qu'en voyant quelqu'un balayer la rue, il vous vienne brusquement à l'esprit une idée qui vous permettra d'améliorer vos machines

La Bible nous dit que c'est la mission des artisans que de compléter la Création. N'est-ce pas merveilleux ?

□ **R&L** - *Pensez-vous que le capitalisme entraîne avec lui la menace du matérialisme ?*

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

- **F. M.** - Le monde industriel et scientifique nous a placés dans une situation où nous pouvons nous rendre compte que le confort, de bons pneus et une belle voiture ne suffisent pas à nourrir l'âme de chacun. Nous y voilà ! L'effet ultime du développement économique et scientifique est de nous montrer qu'il y a, au-delà, une réalité transcendante. Pour dire les choses sans fards, nous en sommes à réaliser que nous avons tout et que nous ne sommes rien, parce que manquons de l'essentiel... "Laisse la splendeur du monde t'enseigner que tu as été créé pour beaucoup mieux que cela", ai-je lu quelque part. Comme l'a dit Saint Augustin : "Nos cœurs ont été faits pour Toi, ô Seigneur ! Et ils n'ont point de paix jusqu'à ce qu'ils reposent en Toi."

Mais il y a quelque chose de plus derrière le mot "capitalisme". Il y a des hommes et des femmes, et ils ont leurs propres responsabilités et leur autonomie, qui doivent être constamment défendues contre les empiètements législatifs et administratifs. Quand certains aspects du capitalisme sont critiqués, ce qui en fait est attaqué ce sont des moyens nécessaires à la liberté des personnes. Une fois de plus, la question fondamentale est de savoir si l'homme est un sujet ou un objet, si la société est faite pour l'homme ou l'homme pour la société, et s'il nous faut opter pour le capitalisme libéral ou pour le collectivisme.

- **R&L** - *Vous soulignez l'importance de la liberté. Dans votre façon de penser, quel est le rapport entre liberté et moralité ?*
- **F. M.** - Pour vivre ensemble, les gens doivent respecter autrui. La liberté implique une éthique – c'est-à-dire un ensemble de notions qui légitiment la définition d'un code de comportements qu'il faut adopter envers les autres humains et envers soi-même. Tu ne dois pas faire à autrui ce que tu ne souhaiterais pas qu'il te fasse. Pour cela, il faut commencer par comprendre ce que tu es toi-même. Qu'est-ce que l'homme ? Jean-Paul II dit que l'homme est la seule créature que Dieu a voulu pour elle-même. L'être humain est unique. Cela est quelque chose de merveilleux, lorsque vous y réfléchissez.

---

## ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES

---

### **MANIFESTE DE L'ASSOCIATION DES ECONOMISTES CATHOLIQUES (AEC)**

**Les adhérents de l'AEC (Association des Économistes catholiques) affirment leur accord avec les principes suivants :**

- ❑ Ils entendent rester fidèles aux enseignements du Magistère de l'Église Catholique et du Pape en particulier, notamment dans le domaine de la Doctrine sociale de l'Église.
- ❑ Ils reconnaissent, avec le Concile Vatican II (*Gaudium et spes* 36-2) "la juste autonomie des réalités terrestres" au sens où "les choses créées et les sociétés elles-mêmes ont leurs lois et leurs valeurs propres que l'homme doit peu à peu apprendre à connaître, à utiliser et à organiser". La science économique rentre dans cette perspective et peut ainsi éclairer le jugement éthique que l'Église et les hommes doivent porter sur la société de ce temps.
- ❑ Ils entendent mettre leurs connaissances des réalités économiques au service de la personne humaine et de sa "dignité incomparable" puisque le guide de toute la doctrine sociale de l'Église, "c'est la juste conception de la personne humaine, de sa valeur unique" (*Centesimus annus*, § 11).
- ❑ Ils rappellent, avec Jean-Paul II, que "l'erreur fondamentale du "socialisme" est de caractère anthropologique" (CA § 13) et que l'échec du "socialisme réel" vient "de la violation des droits humains à l'initiative, à la propriété et à la liberté dans le domaine économique" (CA § 24).
- ❑ Ils considèrent que "l'économie d'entreprise" ou "l'économie de marché" ou "simplement l'économie libre" est la seule capable de respecter la dignité et la créativité de la personne. Cette économie doit être entendue, au sens de Jean-Paul II, comme un "système économique qui reconnaît le rôle fondamental et positif de l'entreprise, du marché, de la propriété privée et de la responsabilité qu'elle implique dans les moyens de production, de la libre créativité humaine dans le secteur économique" (CA § 42).
- ❑ Ils savent, pour autant, que "l'Église n'a pas de modèle à proposer". Sa doctrine sociale, qui "reconnaît le caractère positif du marché et de l'entreprise", "souligne en même temps la nécessité de leur orientation vers le bien commun" (CA § 43). En outre, "le message social de l'Évangile ne doit pas être considéré comme une théorie, mais avant tout comme un fondement et une motivation de l'action" (CA § 57).

## HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

- ❑ Ils admettent pleinement “le lien constitutif de la liberté humaine avec la vérité” (CA § 4) : la liberté, y compris dans le domaine économique et social, ne doit pas s'éloigner de la vérité de l'homme. Pour cela, “l'économie libre” implique un état de droit qui respecte les droits fondamentaux de la personne, une éthique qui doit sous-tendre toutes les décisions humaines et des institutions conformes au droit naturel. Ces dernières, qui doivent respecter le principe de subsidiarité et favoriser la liberté et la responsabilité, doivent aussi écarter les “structures de péchés” qui provoquent une “déperdition des forces humaines” et des comportements humainement inacceptables.
- ❑ Ils insistent sur l'importance de la dimension personnelle de l'homme (“personnalité de l'individu”) (CA § 13) et sur sa dimension communautaire (“personnalité de la société”), puisque le “caractère social de l'homme ne s'épuise pas dans l'État, mais il se réalise dans divers groupes intermédiaires, de la famille aux groupes économiques, sociaux, politiques et culturels qui, découlant de la même nature humaine, ont - toujours à l'intérieur du bien commun - leur autonomie propre” (CA § 13).
- ❑ Ils reconnaissent “qu'il y a un certain dû à l'homme parce qu'il est homme” (CA § 34) et que “pour dépasser la mentalité individualiste répandue aujourd'hui, il faut un engagement concret de solidarité et de charité qui commence à l'intérieur de la famille” (CA § 49), pour s'étendre peu à peu d'une communauté à l'autre. En outre, “contre ce qu'on appelle la culture de la mort, la famille constitue le lieu de la culture de la vie” (CA § 39).
- ❑ Ils soulignent que les principales critiques que l'on peut adresser aux sociétés modernes, face à certaines dérives, à commencer par le matérialisme ambiant qui prive l'homme de ses dimensions essentielles, “s'adressent moins à un système économique qu'à un système éthique et culturel” (CA § 39).
- ❑ Enfin, ils affirment que, seule, une société de libertés économiques, et donc de créativité, peut permettre à l'homme de développer, dans la dignité, toutes les richesses des multiples dimensions de la liberté humaine et de répondre ainsi à sa vocation, puisque “l'homme est l'image de Dieu notamment par le mandat qu'il a reçu de son Créateur de soumettre, de dominer la terre. En accomplissant ce mandat, l'homme, tout être humain, reflète l'action même du Créateur de l'univers” (*Laborem Exercens* § 4-2).

## **Humaniser le travail dans une société libre**

### **SOMMAIRE**

ENTRE FOI ET RAISON, LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE par Jean-Yves NAUDET	3
HUMANISER LE TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE	
EXTRAITS DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE :	
- L'Église, l'État et la société économique	9
- Le travail, une participation à l'œuvre de la création et au mystère de la rédemption	18
- Voir les fruits de son travail, défendre ses droits, prendre des initiatives	28
La dimension humaine de la gestion d'entreprise François Michelin accorde une interview à Religion and Liberty	36
Manifeste de l'Association des Economistes Catholiques	42

AEC - Association des Economistes Catholiques

Président : Jean-Yves Naudet

Siège : 22, avenue des Floralies - Les Logissons 13770 VENELLES

Contact : 04 42 17 28 73 - jean-yves.naudet@univ-cezanne.fr

Dossier réalisé par nos soins en février 2007.